

de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : **29**

En Exercice : **29**

Qui ont pris part à la délibération : **24**

Pour : 24

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux

et le 14 décembre à 18 heures

Date de Convocation :

7 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du Conseil municipal à l'espace Acampado, avenue Charles de Gaulle sous la présidence de :

M. Louis DRIEY, Maire

Mme Brigitte MACHARD ; M. Michel VIDAL ; Mme Françoise CARRERE ; M. Roland ROTICCI ; Mme Françoise GRANDMOUGIN ; M. Patrick PICHON ; Mme Chantal COUDERC ; M. Jean-Pierre MARTIN. M. Bernard VIAL ; M. Guy KOLOMOETZ ; M. Simon BOYER ; M. Jean-Christophe CLEMENT ; Mme Julie DAMERY ; Mme Majida TRID EL ASRI ; Mme Sophie TOUCHARD ; M. Philippe PATITUCCI ; Mme Yolande SANDRONE ; Mme Yasmina VAUDRON.

Ont donné pouvoir :

Mme Géraldine ORTEGA procuration à M. Patrick PICHON

Mme Gilberte LAVESQUE procuration à Mme Brigitte MACHARD

Mme Patricia RICHAUD procuration à Mme Françoise GRANDMOUGIN

M. Georges BOUTINOT procuration à Mme Yolande SANDRONE

Mme Valérie FALCO procuration à Mme Yasmina VAUDRON

Absents: Mme Marie-Roger CUSCHIERI; MM. Christophe RIGAUD; Ilan ANDRES

Absents excusés: MM. Frantz CHOPLIN; Gaëthan FLORES.

Secrétaire de séance: Mme Julie DAMEY

Délibération n°70 : Autorisation de dépôt d'une déclaration Préalable pour la pose des équipements nécessaires à la pose d'une antenne de couverture radio électrique par la société FREE.

Rapporteur : M. Louis DRIEY

Le rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire rappelle que dans le cadre du plan « France Mobile » l'opérateur Free Mobile dont le siège social est situé au 16, rue de la Ville l'Evêque à 75008 PARIS a été désigné pour réaliser la couverture radio électrique de la zone du Crépon, afin d'améliorer la qualité des communications et des transferts de données mobiles des 4 opérateurs (SFR, Bouygues, Orange et FREE).

Un emplacement a été retenu pour l'installation d'une antenne permettant la couverture de la zone.

Délibération n°70 : Autorisation de dépôt d'une déclaration Préalable pour la pose des équipements nécessaires à la pose d'une antenne de couverture radio électrique par la société FREE.

Il s'agit d'environ 42m² de la parcelle section AT n°47 sise au Crépon appartenant à la commune.

Aussi, il convient que le conseil municipal donne son accord sur ce projet par une autorisation de dépôt d'une déclaration Préalable pour la pose des équipements nécessaires.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal délibère,

-Autorise Free Mobile, ou son représentant dûment mandaté, à accomplir toutes les démarches afférentes à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation desdits travaux en vue de l'installation et l'exploitation d'équipements nécessaires au fonctionnement de son réseau radio électrique, y compris mandater Free Mobile à faire une autorisation de défrichement pour l'emplacement susvisé le cas échéant,

-Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Louis DRIEY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400919-20221214-22-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Publication : 20/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation, Le Maire, Louis DRIEY

